

## AGENT GENERAL D'ASSURANCE (AGA)

1. **Inscription à partir du site** ([www.rias.nc](http://www.rias.nc)).
2. **Après avoir renseigné les champs obligatoires, joindre vos pièces justificatives** au format pdf, jpg ou png
3. **Extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (kbis) ou pièce d'identité.**

Pour les agents généraux, personne physique ou morale inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ extrait k bis, datant de moins de 3 mois.	Pour les agents généraux, personne physique non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ joindre une copie de la carte nationale d'identité/ passeport.
--	---

4. **Déclaration sur l'honneur** complétée et signée pour l'ensemble des dirigeants et, le cas échéant, pour le délégué (modèle disponible sur le site du RIAS [rias.nc](http://rias.nc) - [BASEDOC](#))

5. **Justificatif de capacité professionnelle** ⇒ 3 voies au choix : **Formation, Expérience professionnelle ou Diplôme.**

Voies	Niveau I - IASNC
<b>Formation</b> Adaptée à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation.	Stage de 150 heures (1) ⇒ copie intégrale du/des livret(s) de stage de niveau I - IASNC.
<b>Expérience professionnelle</b> Sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation au sein d'une entreprise d'assurance, auprès d'un courtier, d'un agent ou d'un établissement de crédit.	- Cadre : 2 ans. - Salarié non cadre : 4 ans. ⇒ production d'attestation de fonctions/certificats de travail (2)
<b>Diplômes</b>	De niveau Master (ou) Inscrits au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux I, I/II ou II ⇒ vérifier si votre diplôme est reconnu sur <a href="http://www.cncp.gouv.fr">www.cncp.gouv.fr</a>

(1) Formation professionnelle suivie auprès d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit, d'un organisme de formation déclaré auprès des Services Régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC, <https://www.listeof.travail.gouv.fr/index.php>), d'un agent, d'un courtier.

(2) Les attestations de fonctions seront régularisées par l'entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit ou l'intermédiaire en assurance (courtier ou agent) auprès duquel la fonction a été exercée.

**6. Attestation de mandat d'agent général d'assurance.**

⇒ A faire remplir par votre compagnie<sup>1</sup>, sur laquelle doit figurer votre numéro RIDET/RIAS-NC.

**7. Frais d'inscription 20 000 FCFP** ⇒ paiement en ligne, à partir du site RIAS NC.

---

<sup>1</sup> Article Lp 500 : « Pour l'application du présent livre, les mots : "entreprise d'assurance" désignent les entreprises mentionnées à l'article Lp 310-2 du présent code et les mutuelles régies par les dispositions de la loi du pays n° 2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie. »